**Le « Groupement de créateurs » de Seine-Saint-Denis**

**Depuis 2008, le Groupement de créateurs a pour objectif de favoriser la création d'activité et l’entreprenariat des personnes éloignées de l'emploi.**

Il se déroule en 2 phases :

**1 - Une phase dite de "sensibilisation et d'émergence"** visant à susciter l'envie et la confiance d'entreprendre auprès de personnes éloignées de l'emploi et de les accompagner dans la définition de leur projet.

Des réunions d’information collective sont proposées afin de présenter au public le dispositif, s’en suivent des rendez-vous individuels et d’ateliers aux thématiques suivantes :

- Mieux se connaitre en tant que porteur de projet,

- Définir son idée,

- L’environnement de la création d’activité

- Présentation écrite et orale.

**2 - Une formation « Entrepreneur TPE »** de six mois à temps plein, sanctionnée par le Diplôme Universitaire de Créateur d'Activité (DUCA) reconnu au RNCP.

Elle est accessible à des personnes non diplômées ou non qualifiées, ayant réalisé préalablement une phase d'émergence formalisée par un avant-projet.

En moyenne,

* **53%** des personnes accompagnées **en émergence retrouvent une situation positive** face à l’emploi (CDI ou CDD de plus de 6 mois, création d’activité ou reprise d’une formation), et **83% pour ceux diplômés du DUCA.**
* **35%** des personnes accompagnées **ont créé** leur activité

**Le Groupement de créateurs de Seine-Saint-Denis en 2019/20 :**

239 personnes sensibilisées en la création d’activité

156 personnes accompagnées à l’émergence de leur projet

17 personnes entrées en 2020 en Formation « Entrepreneur TPE », 13 diplômées

**POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS OU INSCRIPTION, CONTACTER :**

Les animateur.rices du Groupement de créateurs

Au **06 79 38 12 02  / 07 58 63 78 95/ 07 54 55 98 47**

**gdc@ensemblepourlemploi.com**



**ETRE ACCOMPAGNÉ.E EN PHASE D’ÉMERGENCE**

**A L’ÉLABORATION DE SON PRÉ-PROJET**

Les personnes intéressées par le dispositif Groupement de Créateurs se verront proposer un accompagnement personnalisé et sur-mesure par **l’animatrice du Groupement, qui les recevra en entretiens individuels et/ou en ateliers collectifs afin de s’assurer de la validation des quatre étapes de la phase d’émergence** du projet à travers différents outils :

|  |
| --- |
| **Phase 1 : Mieux se connaître en tant que porteur de projet** |
| **Objectif** | Permettre à la personne d’identifier ses ressources qu’elle pourra exploiter pour son projet |
| ***Atelier collectif et entretien individuel*** |
| **Contenu** | Accompagner la personne dans l’identification et l’expression :-de ses compétences / aptitudes / expériences acquises aux niveaux professionnel et personnel-de ses motivations et de ses valeurs-des ressources de son environnement personnel-des contraintes liées à son environnement personnel |
| **Phase 2 : Définir son idée** |
| **Objectif** | Permettre à la personne de définir son idée le plus précisément possible |
| ***Atelier collectif et entretien individuel*** |
| **Contenu** | Accompagner la personne dans la stimulation de sa créativité et dans la formulation de son idée à partir des questions :-Quoi ? Qui ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ? |
| **Phase 3 : Découvrir l’environnement de son projet : les étapes, les acteurs, les enjeux de la création d’activité** |
| **Objectif** | Permettre à la personne de mieux connaître l’environnement de son projet |
| ***Atelier collectif, entretien individuel et visites*** |
| **Contenu** | Accompagner la personne dans la découverte de l’environnement de son projet :- Secteur d’activité & Métiers- Marché- Concurrence- Besoins d’investissement- Lieux ressources et principaux acteurs |
| **Phase 4 : Présentation écrite et orale du pré-projet** |
| **Objectif** | Permettre à la personne de présenter son idée de façon claire et précise, dans le cadre du jury d’entrée en Formation Entrepreneur TPE ou auprès de futurs financeurs et acteurs de l’accompagnement à la création d’activité |
| ***Atelier collectif*** |
| **Contenu** | Accompagner la personne dans la formalisation :**- Ecrite** du pré-projet : outils méthodologiques et conseils à la rédaction d’un pré-projet de quelques pages**- Orale** du pré-projet : outils et conseils en linguistique, présentation de soi, valorisation de son image et confiance en soi |

**FORMATION ENTREPRENEUR TPE (DUCA)**

**Février - Juillet 2021**



**QUESTIONS FRÉQUENTES**

**Quel est l’objectif du Groupement de Créateurs ?**

L’objectif d’un Groupement est d’accompagner et de former les porteur.se.s de projet à créer une activité (entreprise, association, évènement, etc…) en vue d’une redynamisation vers une insertion professionnelle.

**A qui ce dispositif est-il réservé ?**

A toute personne demandeur.se d’emploi, résidant en Seine-Saint-Denis, quel que soit son âge et son niveau de qualification qui a une idée, un rêve, un projet de création.

**Quel est l’intérêt d’entrer dans le dispositif Groupement de Créateurs ?**

Le dispositif permet à tout.e porteur.se de projet, quel que soit son stade d’avancement, d’affiner son projet et de s’assurer de son adéquation, à travers un accompagnement individuel et des ateliers sur les thématiques suivantes :

 \* Mieux se connaitre comme porteur de projet

 \* Définir son idée

\* L’environnement de la création d’activité : les acteurs, les étapes, les lieux-ressource

\* Présentation écrite et orale

**En quoi consiste la Formation Entrepreneur TPE ?**

La Formation qui délivre le Diplôme d’Accès à la Création d’Activité (DUCA) est une formation de six mois au sein de l’IUT de Seine-Saint-Denis dispensée par des enseignants de l’IUT, des professionnel.le.s de la création d’activité et les animateur.rice.s du Groupement.

La Formation Entreprenuer TPE permet au porteur de projet d’acquérir l’ensemble des techniques & compétences nécessaires en gestion, comptabilité, droit, techniques de vente, communication, etc…nécessaires à la création d’une activité.

Ces six mois sont ponctués d’une période de 5 semaines d’immersion en entreprise pendant laquelle les étudiants expérimenteront la gestion d’une activité.

**Quels sont les critères d’entrée en Formation Entrepreneur TPE ?**

Etre demandeur.se d’emploi avec un projet de création d’activité, avoir réalisé une phase d’émergence au préalable et être motivé.e à suivre une formation de 6 mois.

Toute personne, quel que soit son âge ou niveau de qualification, peut entrer en Formation Entrepreneur TPE.

**Que se passe-t-il si, à l’issue de la phase d’émergence, si le porteur de projet ne souhaite pas** **postuler au DUCA ou n’y a pas été accepté ?**

Le.la porteur.se de projet est alors orienté.e vers divers acteurs d’accompagnement à la création d’activité tels que les chambres consulaires, BGE, Positive Planet, ADIE, France Active, Les Chaudronneries, etc.

**Quelle est l’utilité du DUCA ?**

La Formation Entrepreneur TPE permet aux porteurs de projet d’acquérir des connaissances techniques en gestion, comptabilité, droit… afin de réaliser un business plan. Le DUCA est aujourd’hui une formation reconnue par l’Etat de niveau IV. L’obtention du DUCA valide deux des quatre modules du D.A.E.U. (équivalent du Baccalauréat) et offre donc un tremplin pour une validation d’acquis ou une poursuite d’études.

Le **Groupement de Créateurs de Seine-Saint-Denis** bénéficie des soutiens de :

UNION EUROPÉENNE

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

UNION EUROPÉENNE

Le Groupement de Créateurs de Seine-Saint-Denis bénéficie des soutiens de : de :